

Membres : 55
Présents : 31
Représentés : 13
Votants : 44

Délibération du 13 novembre 2013

Objet : SAGE du bassin de l'Ouche – adoption du SAGE définitif

Date de la convocation : **08 octobre 2013**

Le 13 novembre 2013 à 18h00, la Commission Locale de l'Eau du Bassin de l'Ouche s'est réunie au siège du SMEABOA, 40 avenue du Drapeau sous la Présidence de Madame Christine DURNERIN.

Etaient présents avec voix délibérative

Collège des collectivités territoriales et établissements publics locaux :

Mesdames Christine DURNERIN, Pascale GALLION, Emmanuelle COINT, Claude DARCIAUX, Catherine LOUIS,

Messieurs Gilbert MENUT, Henri ROCHE, Luc JOLIET, Eric BERAUD, Jacky DUPAQUIER, Michel CHARLES, Dominique DUROST, Pierre-Olivier LEFEVRE, Jean-Luc SOLLER, Stéphane WOYNAROSKI, Christian ROLLIN, Jean GAZEAX, Albert CHANCEL, Michel POILLOT,

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et association :

Madame Gisèle DACLIN,
Messieurs Etienne FLAMAND, Raoul De MAGNITOT, Georges GRENIER, Pascal CHADOEUF, Laurent MONNOT,

Collège des représentants de l'Etat et Etablissements Publics

Madame Paul-Andrée RUBOD,
Messieurs Marc PHILIPPE, Gilles BOSSON, Albert GEROME, Eric LARY, Vivien ROSSI,

Etaient excusés ou représentés :

Mesdames Aleth CLEVENOT (pouvoir à Mr DUROST), Cathy HEDIEUX (pouvoir à Mr GRENIER), Sarah MOYSE (pouvoir à Mr DE MAGNITOT), Colette POPARD (pouvoir à Mme DURNERIN),
Messieurs François REBSAMEN (pouvoir à Mme DARCIAUX), Jean CABBILLARD (pouvoir à Mr FLAMAND), Jean-Louis AUBERTIN (pouvoir à Mr SOLLER), Louis MARGUIER (pouvoir à Mr JOLIET), Marc-Henri LUCOTTE (pouvoir à Mr GAZEAX), François DELLA CASA (pouvoir à Mr MONNOT), Romain GAMELON (pouvoir à Mme DACLIN), Jean-Pierre POTRON (pouvoir à Mme LOUIS), ONEMA (pouvoir à l'Agence de l'Eau),

Etaient absents :

Messieurs Paul ROBINAT, Dominique LOTT, Guy TENDRON, Jean-Luc FLEUROT, Eric GRUER, VNF, DRAC, ONF.

Madame Christine DURNERIN ouvre la séance, constate que le quorum réglementaire des 2/3, soit 37 membres présents ou représentés, nécessaire à l'adoption du SAGE définitif est atteint.

Madame DURNERIN rappelle la genèse et le processus d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de l'Ouche est entré dans sa phase d'élaboration fin 2007 avec la constitution de la Commission Locale de l'Eau.

Après un état des lieux réalisé entre 2007 et 2009, un travail de concertation poussé entre 2010 et 2012, à l'occasion de la détermination du scénario tendanciel puis du choix de la stratégie, a permis d'élaborer un projet de SAGE, sous l'égide de la Commission Locale de l'Eau (CLE), doté d'un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable et d'un Règlement qui répondent aux 5 enjeux majeurs du bassin qui sont :

- ✓ Un retour durable à l'équilibre quantitatif,
- ✓ La gestion des inondations dans le respect du fonctionnement des milieux,
- ✓ L'atteinte du bon état des masses d'eau superficielles et souterraines,
- ✓ L'atteinte du bon état écologique des milieux,
- ✓ L'organisation de l'aménagement du territoire autour de la ressource en eau.

Le projet de SAGE constitué du PAGD fort de 75 dispositions et du règlement contenant 4 règles, approuvé par la CLE le 13 novembre 2012, a été soumis à la consultation des assemblées délibérantes du bassin versant puis à enquête publique.

A l'issue de la procédure réglementaire, la commission d'enquête a émis un avis favorable au projet de SAGE, avis assorti de 3 réserves et 5 recommandations.

Une proposition d'ajustement des points concernés par les remarques de la commission d'enquête a été soumise au bureau de la CLE et au comité technique du SAGE lors de la réunion du 3 octobre 2013. C'est donc une version validée par le bureau et le comité technique qui a été transmise aux membres de la CLE et qui est soumise à délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente et pris connaissance du SAGE définitif constitué du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable, du règlement, de la déclaration de la Commission Locale de l'Eau ainsi que de l'atlas cartographique et de l'évaluation environnementale, la Commission Locale de l'Eau :

- ✓ approuve le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de l'Ouche et les documents qui le composent, à savoir le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et ses annexes, le règlement, l'évaluation environnementale et la déclaration de la CLE, tels que soumis au vote,
- ✓ sollicite de Monsieur le Préfet la prise d'un arrêté de mise en application,
- ✓ autorise Madame la Présidente à signer tout document permettant l'exécution de sa décision.

Vote :

Pour : 44

Abstentions : 0

Contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.



La présidente de la CLE

Christine DURNERIN